

34 SQUARE MONTSOURIS

Société civile immobilière
au capital de 1 010 000 euros
Siège social : 34, square de Montsouris
75014 PARIS

RCS PARIS 893 700 179

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 19 MARS 2026

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Eric CHEVALIER, propriétaire de
Madame Lydia GUEGANNO, propriétaire de

8 100 parts
2 000 parts

Détenant ensemble 10 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société **34 SQUARE MONTSOURIS** désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société **34 SQUARE MONTSOURIS** et conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts,

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

- Modification des statuts suite à cession de parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés, par suite de l'acte sous signature privée signé électroniquement les 6 et 10 mars 2026 auquel est intervenue expressément la Société, portant cession par **Monsieur Alain LE ROCH** à **Monsieur Eric CHEVALIER** des 100 parts sociales, numérotées de 10 001 à 10 100, lui appartenant dans la Société, décident de modifier l'article 8 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 8. - CAPITAL SOCIAL

*Le capital social s'élève à **UN MILLION DIX MILLE EUROS (1.010.000,00 €)**. Il est divisé en 10.100 parts sociales de CENT EUROS (100,00 €) chacune.*

Ces parts sont numérotées de 1 à 10.100 et attribuées de la façon suivante :

Titulaire	Nombre de parts	Numérotation
Monsieur Eric CHEVALIER	8 100	1 à 8 000 et 10 001 à 10 100
Madame Lydia GUEGANNO	2 000	8 001 à 10 000
TOTAL	10 100	

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

Initial
✓ El

Initial
✓ LG

SECONDE DECISION

Les associés décident de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

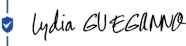
Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Monsieur Eric CHEVALIER

Signed by:

F7A744352EEF418...

Madame Lydia GUEGANNO

Signed by:

81D8F91AFBA743A...